



COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis s'est réuni, à l'espace Cambrésis à Cambrai sur convocation qui lui a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois, en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY. (Délibérations avec condition de quorum)

MEMBRES PRESENTS : 47 membres sont présents dont 45 membres, avec voix délibérative (37 Titulaires et 8 suppléants)

45 membres sont présents avec voix délibérative, le quorum étant atteint, la séance peut donc commencer.

Communauté d'agglomération de Cambrai (21 votants – 17 titulaires – 4 suppléants ayant obtenu procuration)

- | | | |
|-----------------------|-------------------------|----------------------------------|
| 1. Gérard ALLART, | 8. Jean-Claude GUINET, | 15. Maryvone RINGEVAL, |
| 2. Pascal BRUNIAUX, | 9. Billy JOURNET, | 16. Gérard SETAN, |
| 3. Olivier DELSAUX, | 10. Marc LANGLAIS, | 17. Sylvain TRANOY, |
| 4. Jacques DENOYELLE, | 11. Philippe LOYEZ, | 18. Marie-Danielle CHEVALIER(S), |
| 5. Eddy DHERBECOURT, | 12. Romain MANESSE, | 19. Bernadette GODET(S), |
| 6. Pascal DUEZ, | 13. Michel PRETTRE, | 20. Marie-Claude URBAIN (S) |
| 7. Olivier GOBERT, | 14. Francis NOBLECOURT, | 21. Thérèse WARGNIES(S) |

Suppléants sans voix délibérative :

- Geneviève GAUTHIER(S),
- Jacky LAURENT(S)

Communauté d'agglomération du Caudrésis – Catésis (21 votants – 18 titulaires – 3 suppléants ayant obtenu procuration) :

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|------------------------------|
| 1. Etienne BASQUIN, | 8. Monique LESNE, | 15. Laurence RIBES, |
| 2. Marie-Josée DEPREZ, | 9. Bertrand LEFEBVRE, | 16. Jeremy RICHARD |
| 3. Bernadette DUBUIS, | 10. Julien LEONARD | 17. Liliane RICHOMME, |
| 4. André-Marie FORRIERE, | 11. Joseph MODARELLI, | 18. Paul SOUPLY |
| 5. Jean-Claude GERARD, | 12. Gilles PELLETIER | 19. Claude DOYER(S) |
| 6. Yannick HERBET, | 13. Patrice QUEVREUX, | 20. Sarah LEVET (S) |
| 7. Michel HENNEQUART, | 14. Henri QUONIOU, | 21. Jean-Michel MAIRESSE (S) |

Communauté de Communes du Pays Solesmois (3 votants – 2 titulaires– 1 suppléant ayant obtenu procuration) :

1. Jean-Marc BOUCLY,
2. Didier ESCARTIN,
3. Denis DELSART(S)

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 059-255902330-20231219-D2023_31-DE

OBJET : LEADER 2023-2027 : CONSTITUTION DU GAL

Le Président, Sylvain TRANOY rappelle que le Pays du Cambrésis, fort de ses 2 programmations LEADER précédentes, a déposé une nouvelle candidature à la Région pour LEADER 2023-2027, avec l'ensemble des acteurs du territoire (EPCI, Région, Département, chambres consulaires, associations ...)

La Région, lors de sa commission permanente du 30/11/2023, a validé la candidature du Cambrésis. Le Pays du Cambrésis est ainsi autorisé à mettre en place sa gouvernance locale définie par le terme de « Groupe d'Action Local (GAL) », porté par le Pays, qui se compose de l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, organisé comme suit :

- Comité de programmation : 22 membres
 - o 11 membres du collège public : 5 élus CAC, 4 élus CA2C, 2 élus CCPS
 - o 11 membres du collège privé : entreprises, associations, co dev.
- Comité technique : techniciens des partenaires (EPCI, Chambres consulaires (CCI, CMA, Agriculture), Région, Département, EPIC
- Equipe d'animation : 1,5 ETP (poste d'animateur et gestionnaire)

Il est proposé de :

- Autoriser le Président du Syndicat Mixte à négocier et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local du GAL du Cambrésis dont la convention relative à la mise en œuvre de la mesure LEADER du Projet de Stratégie Régionale FEADER pour la période 2023-2027.
- Approuver la composition du GAL dont le comité de programmation LEADER
- Déléguer au comité de programmation du GAL le pouvoir de délibération, sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que les modifications de la stratégie du GAL que la convention autorise (évolution de la composition du comité de programmation, des fiches-actions, de la maquette financière...)
- Déléguer au président du Comité de programmation du GAL le pouvoir de signatures des actes juridiques, administratifs, financiers qui se rapportent au GAL.
- S'engager à gérer le programme LEADER du Cambrésis sur la durée du programme, en se donnant les moyens de sa mise en œuvre, pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Publié le 21 DEC. 2023

Certifié exécutoire le 21 DEC. 2023

Le Président,

Sylvain TRANOY



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 059-255902330-20231219-D2023_31-DE